REPUBLIQUE FRANÇAISE **2016/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2016

DCM N° 16-11-24-11

Objet : Cession d'une emprise foncière communale à la société BLUE SARL dans la ZAC GPV - modification des conditions de la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2016.

Rapporteur: M. LIOGER

Par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2016, la Ville de Metz a décidé de céder à la SCI BLUE DESCARTES – 7, rue Georges Bernanos à Metz une emprise d'environ 1800 m² en vue de la construction d'une dizaine de maisons individuelles à coût maîtrisé dans le cadre de l'aménagement de la ZAC GPV.

Ces habitations devaient respecter a minima la norme Bâtiment Basse Consommation et étaient destinées notamment aux primo-accédants et aux familles à revenus modestes, conformément aux dispositifs d'aide financière mis en place par Metz Métropole.

Un compromis de vente a été signé avec ladite société BLUE SARL le 30 mai 2016 avec pour conditions suspensives l'obtention du permis de construire purgé de tout recours et la pré-commercialisation du projet à hauteur de 60 % du chiffre d'affaires global prévisionnel.

Le permis de construire a été délivré le 19 septembre 2016 à la SCCV BLUE DESCARTES. Mais la mise en œuvre de la commercialisation n'atteint pas les résultats escomptés. L'insuffisance des contrats de réservation contraint ladite société à revoir son projet immobilier initial. Elle souhaite proposer une demande de permis de construire modificatif sur la base d'un nombre réduit de maisons individuelles (7) avec implantation de garages.

Le service France Domaine avait évalué cette emprise à 60€ HT le m² de surface de plancher, soit un montant de 58 584 € HT pour une surface de plancher globale de 976,40 m².

Dans le cadre de ce nouveau projet immobilier, la surface de plancher serait limitée à environ 686 m2, mais la société BLUE SARL accepte de s'acquitter d'un montant quasiment identique au montant initial, indépendamment de la surface de plancher qui sera autorisée dans le cadre de la délivrance du permis de construire modificatif.

Il est donc proposé de céder l'emprise concernée à la société précitée au prix de 85 € HT le m2 de surface de plancher, soit un montant approximatif de 58 310 € HT.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2016,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU l'accord de la société BLUE SARL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1-**DE MODIFIER** les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2016 ;

2 - **DE CEDER**, en l'état, à la société BLUE SARL -7, rue Georges Bernanos à Metz - représentée par Mr Julien CADOUX ou, sous réserve de l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, la parcelle cadastrée sous :

BAN DE BORNY
Section BN – n° 456/27 – 17 a 42 ca

dans le cadre de la construction de 7 maisons individuelles avec garages à coût maîtrisé dans le cadre de l'aménagement de la ZAC GPV ;

3 – **D'ETABLIR** un avenant au compromis de vente du 30 mai 2016 permettant à la société BLUE SARL d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;

4 - **DE REALISER** cette opération foncière moyennant le prix de 85 € HT le m2 de surface de plancher, sur la base d'une surface de plancher d'environ 686 m2, soit un montant approximatif de 58 310 € HT, le prix réel, calculé sur la base de la surface de plancher déterminée par le permis de construire modificatif, étant payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente ;

5 - **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

6 - **D'ENCAISSER** la recette sur le budget des zones ;

7 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de cette opération immobilière et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ